

Nombre d'heures de la formation : 1204 heures, du 16/09/2018 au 10/11/2020

- Formation en centre à la Bresse : 609 H (+ 21h de positionnement)
- Formation en entreprise : 574H

Objectifs de formation :

BPJEPS APT (Activités Physiques pour tous)

	Objectifs de formation	Heures CREPS	Heures en entreprise
Positionnement	<p>SE POSITIONNER DANS SON PARCOURS DE FORMATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir chaque stagiaire et créer de l'enthousiasme • Intégrer un collectif de travail engagé dans la même formation • Réaliser une analyse des expériences et du vécu du stagiaire • Évaluer les aptitudes en matière d'animation et de connaissance des APT • Construire un projet de formation individualisé 	21	14
Module « projet » (en support des UC1 et UC2 de l'arrêté du diplôme)	<p>CONCEVOIR, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER UNE ACTION D'ANIMATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender son environnement professionnel et contribuer à son fonctionnement • S'adapter en fonction des caractéristiques des publics • Communiquer dans les situations de la vie professionnelle • Elaborer et mettre en œuvre une action pédagogique à finalité éducative • Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation 	100	250
Module « pédagogique » (en support de l'UC3 de l'arrêté du diplôme)	<p>CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION ET D'APPRENTISSAGE APT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les caractéristiques du public • ANIMER des situations pédagogiques dans les APT • Concevoir, conduire et évaluer une action pédagogique • Analyser sa pratique professionnelle 	220	250
Module « technique » (en support de l'UC4 de l'arrêté du diplôme)	<p>MAITRISER LES OUTILS ET LES TECHNIQUES des APT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les « techniques » et l'environnement de pratique dans chaque APT proposée • Garantir l'intégrité physique et morale des pratiquants • Évaluer, développer et maintenir les capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être 	289	50

Des activités physiques et sportives, supports des modules « pédagogique » et « technique » du CREPS, sont enseignées par cycle, par des formateurs spécialistes.

Elles sont présentées dans le tableau ci-après (en cours de construction et sous réserve de modification).

« Activités Physiques d'Entretien Corporel » (APEC)	« Activités et Jeux Sportifs » (AJS)	« Activités Physiques en Espace Naturel » (APEN)
Activités Physiques d'Expression en Rythme et en Musique (24h)	Football (24h), Jeux non codifiés (12h)	Activités d'orientation (24h)
Course à pied/Running (24h)	Badminton (24h)	Canoë-Kayak (24h)
Gymnastique : Baby gym (24h)	Escalade (24h)	Course d'orientation (24h)
Athlétisme : Éducation athlétique (24h)	Patinage sur glace (15h), Roller (15h), Ski découverte (9h)	Randonnée à vélo (24h)
Activités Physiques Adaptées Santé (24h)		

Offre de formations complémentaires optionnelles :

Unité Capitalisable Complémentaire (UCC) VTT

- Formation en centre : 105 H (3 semaines)
- Formation en entreprise : 70 H

	Objectifs de formation	Heures CREPS	Heures en entreprise
Module « fondamentaux »	Acquérir les fondamentaux techniques de l'encadrement professionnel du VTT*	35	
Module « technique »	Maîtriser les techniques professionnelles spécifiques au VTT	35	
Module « pédagogique »	Maîtriser les techniques d'encadrement (animation) professionnel du VTT	35	70

*Semaine de formation commune avec le BPJEPS APT (cycle randonnée à vélo et VTT)

Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) animateur Tir à l'Arc

- Formation en centre : 80 H (10 journées)

Objectifs de formation	Heures CREPS
Acquérir et maîtriser les fondamentaux techniques de l'activité	32
Encadrer et animer des séances en utilisant une pédagogie adaptée à l'activité	24
Développer une culture de l'activité	8
Protéger les publics, le matériel, sécuriser et aménager les espaces	16